



## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU CONTRAT

N° 03/FSM/UIKT/2020

Conformément aux dispositions de l'article 99 du Décret Présidentiel n° 15-247 correspondant au 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, la Faculté des sciences de la matière, informe l'ensemble des soumissionnaires, ayant participé à l'avis de consultation n° 03/FSM/UIKT/2020, lancé le 08/10/2020, relatif, Lot 01 : Frais de Réception

Article : 02 du Chapitre : 22/11

Lot 02 : Papier et Fourniture et Bureau

Article : 01 du Chapitre : 22/13

Lot 03: Produits et Outils de Nettoyage et D'entretien.

Article : 02 du Chapitre: 22/13

Lot 04: papier et fourniture d'enseignement

Article: 08 du Chapitre: 22/13

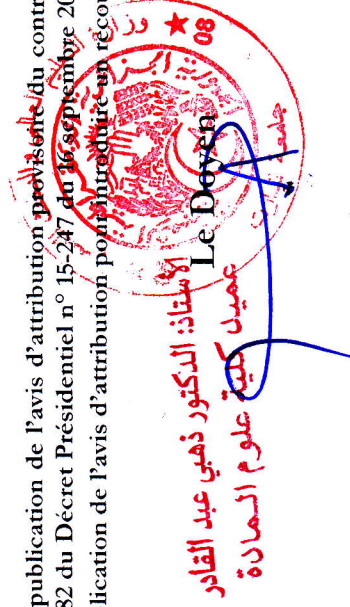
Lot 05 : Travaux d'aménagement et de réfection des locaux administratifs et pédagogiques (Quincaillerie Générale) Article : 01 du Chapitre: 22/18

au titre de l'année budgétaire 2020, qu'à l'issue de l'examen et l'évaluation des offres financières, les soumissionnaires retenus sont :

lot	Soumissionnaire retenu	NIF	Montant corrigé en TTC	Délai	Observation
Lot 01 : Frais de Réception	BEN FRAIHA Mohamed	186140102632114	41.075.00 DA	01 Heure	Offre unique
Lot 02 : Papier et Fourniture de Bureau	KHADEM REDOUANE Zouheir	186140100534141	Papier : 141.500.00 DA Fourniture de Bureau : 219.860.00 DA Totale : 361.360 DA	24 Heure	Offre moins disant
Lot 03 : Produits et Outils de Nettoyage et D'entretien	SOUIAH Mansour	187141600687183	55.590.00 DA	02 jours	Offre moins disant
Lot 04: papier et fourniture d'enseignement	SAIGAA Zouheir	191140100065182	237000.00 DA	24 Heure	Offre moins disant
Lot 05 : Quincaillerie Générale	SENOUCI Khaled	188140103387195	La plomberie : 386.620.00 DA La peinture : 125.500.00 DA L'électricité : 99.250.00 DA Totale : 611.370.00 DA	24 Heure	Offre unique

Les autres soumissionnaires non retenus disposent d'un délai de :

- Trois (03) jours à compter de la date de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du contrat pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières conformément à l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 modifié et complété portant réglementation des marchés publics.
- Dix (10) jours à compter de la date de la première publication de l'avis d'attribution pour introduire un recours auprès de l'administration.



Tiarret le : ...2020... 27 أكتوبر ...